



Levée de l'avis d'ébullition

La Ville de Ville-Marie avise toute la population desservie par son réseau d'aqueduc, qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

En effet, les exigences du ministère de l'Environnement pour retrouver la conformité aux normes ont été satisfaites lors des dernières analyses de l'eau.

La Ville de Ville-Marie remercie la population pour sa patience et sa collaboration.